



Lamotte-Beuvron

Affiché le 30/11/2017  
Le Maire,

# CONSEIL MUNICIPAL du 27 novembre 2017

## Compte-rendu succinct

L'an deux mille dix-sept, le 27 du mois de novembre, à 08h30, le Conseil municipal de la Commune de Lamotte-Beuvron s'est réuni en mairie, sur la convocation en date du vingt-et-un novembre deux mille dix-sept, de Monsieur Pascal BIOULAC, Maire.

**Sont présents :**

Monsieur Pascal BIOULAC, Maire,  
M<sup>mes</sup> et MM. BEAUFRÈRE, BOURDIN, BUZON, CARNOY, CORRET, DESAINSTLOUP, DUFRAINE, ELIET, FLEURY, HELIE, LEDUC, SENÉ, TARQUIS, TURPIN, VENTEJOU, VUILLEMEY.

**Sont absents excusés :**

M. Jean-Christophe DUPONT	Donne procuration à	M. Pascal BIOULAC
M <sup>me</sup> Béatrice ROUX	Donne procuration à	M. Noël SENÉ
M <sup>me</sup> Laurence RYCHTER	Donne procuration à	M. Didier TARQUIS

**Sont absents :**

M<sup>me</sup> Ludivine TINERT, MM. Fabrice GUILLIER, Laurent LEGUAY.

**Désignation d'un secrétaire de séance :** Madame Marie-Ange TURPIN

**QUORUM :**

Monsieur le Maire constate que la condition de quorum prévue par l'article L. 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales est remplie. La séance peut avoir lieu.

**ORDRE DU JOUR :**

Monsieur le Maire demande aux Conseillers municipaux l'autorisation d'ajouter un point à l'ordre du jour relatif à la désignation d'un délégué communal au SEBB.

Les Conseillers municipaux acceptent à l'unanimité.

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 04 septembre 2017,
2. Transfert de la gestion du cinéma et création d'un budget annexe,
3. Festival du film de Lamotte-Beuvron,
4. Indemnité de conseil au trésorier,
5. Autorisation de Programme et crédits de paiements pour l'opération de la gare,
6. Installation de deux caméras à lecture automatique des plaques d'immatriculation (LAPI),
7. Décisions modificatives du budget principal et des budgets annexes,
8. Tarif pour le stationnement des camping-cars,
9. Admissions en non-valeur,

10. Participation employeur à la protection sociale complémentaire des agents,
11. Avenant au contrat de prévoyance collective des agents,
12. Adhésion au contrat groupe d'assurance statutaire avec le Centre de gestion 41,
13. Syndicat d'Entretien du Bassin du Beuvron : modification des statuts,
14. Désignation d'un délégué au SEBB,
15. Ouverture des commerces le dimanche pour 2018,
16. Convention d'affiliation au chéquier CLARC, saison 2017/2018,
17. Convention de servitude pour l'extension du réseau électrique pour le lotissement la Saulnerie,
18. Dénomination et numérotation de deux rues, lotissement la Saulnerie,
19. Demande de défrichement du terrain des nouveaux locaux des services techniques,
20. Prestations d'urbanisme et approbation d'une convention-type,
21. Soutien au déroulement des épreuves hippiques à Lamotte-Beuvron dans le cadre des Jeux Olympiques et Paralympiques Paris 2024,
22. Informations et décisions du Maire,

### **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 SEPTEMBRE 2017**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des membres présents ou représentés le procès-verbal de la séance du 04 septembre 2017.

### **2017-06-01 : TRANSFERT DE LA GESTION DU CINÉMA ET CRÉATION D'UN BUDGET ANNEXE**

Suite à la reprise en régie au 1<sup>er</sup> janvier 2018 du cinéma Le Méliès, dont la commune est propriétaire, un budget annexe soumis à la TVA doit être créé pour l'exploitation de cette activité.

La Commission Finances a émis un avis favorable à l'unanimité.

\*\*\*\*\*

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le transfert de la gestion du cinéma à la commune,
- **APPROUVE** la création d'un budget annexe dédié au cinéma,
- **APPROUVE** le budget primitif « cinéma » pour l'exercice 2018.

### **2017-06-02 : FESTIVAL DU FILM DE LAMOTTE-BEUVRON**

La ville a organisé le festival du film « l'homme et l'animal », du 6 au 8 octobre 2017. Dans ce cadre, il a été sollicité des parrainages et du mécénat, auprès de personnes ou de sociétés.

Le jury du festival a par ailleurs attribué les prix suivants :

- 1<sup>er</sup> prix : Nils AUCANTE : 1 500 €.
- Mention spéciale du jury : Stéphane GRANZOTTO : 1 000 €
- Prix du public : Laurent CHARBONNIER : 500 €

La Commission Finances a émis un avis favorable à l'unanimité.

\*\*\*\*\*

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention-type pour parrainage et mécénat,
- **APPROUVE** l'attribution des prix.

### **2017-06-03 : INDEMNITÉ DE CONSEIL AU TRÉSORIER**

Sur avis favorable de la Commission Finances, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **DÉCIDE** de ne pas solliciter le receveur municipal pour des prestations supplémentaires au vu de sa charge de travail et de ne pas lui attribuer d'indemnité de conseil.

### **2017-06-04 : AUTORISATION DE PROGRAMME ET CRÉDITS DE PAIEMENT POUR L'OPÉRATION DE LA GARE**

L'enveloppe initiale de l'autorisation de programme de crédits de paiement pour l'opération d'aménagement des espaces publics de la gare doit être ajustée au vu des résultats de la consultation du marché de travaux, de la façon suivante :

Aménagement des espaces de la gare				
Opération 355				
<b>Autorisation de programme</b>	<b>Crédits de paiements 2017</b>	<b>Crédits de paiements 2018</b>	<b>Crédits de paiements 2019</b>	<b>Crédits de paiements 2020</b>
<b>Dépenses :</b> 2 532 000 €	300 000 €	1 000 000 €	1 000 000 €	232 000 €

La Commission Finances a émis un avis favorable à l'unanimité.

\*\*\*\*\*

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **APPROUVE** l'ajustement du programme et des crédits de paiement.

### **2017-06-05 : INSTALLATION DE DEUX CAMÉRAS À LECTURE AUTOMATIQUE (LAPI)** La

En complément du système de vidéo-protection, il est proposé de doter la ville d'un nouveau dispositif expérimental, innovant et ultra-performant : la caméra à lecture automatique de plaques d'immatriculation. Cette caméra nouvelle génération offre à la Gendarmerie Nationale des conditions d'enquête plus efficaces et rapides, grâce notamment à une comparaison quasi-instantanée des flux de voitures avec le fichier national des véhicules volés.

Le coût de son installation est évalué à **13 477 € TTC**.

La Commission Finances a émis un avis favorable à l'unanimité.

\*\*\*\*\*

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ADOpte** la mise en place du dispositif LAPI,
- **APPROUVE** le plan de financement,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les documents nécessaires et relatifs à la réalisation de cette opération.

## **2017-06-06 : DÉCISION MODIFICATIVE N°3 DU BUDGET PRINCIPAL 2017**

Il convient d'ajuster les crédits en fonctionnement et en investissement de la façon suivante :

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>					
<b>DEPENSES EN €</b>			<b>RECETTES EN €</b>		
<b>COMPTE</b>	<b>OBJET</b>	<b>DM N° 3</b>	<b>COMPTE</b>	<b>OBJET</b>	<b>DM N° 3</b>
6288	Reprises de concessions dans le cimetière	5 000			
673	Annulation titre de recettes erroné	5 000			
678	Sinistres	12 000			
022	Dépenses imprévues	- 22 000			
<b>TOTAL</b>		<b>-</b>	<b>TOTAL :</b>		

  

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>					
<b>DEPENSES EN €</b>			<b>RECETTES EN €</b>		
<b>COMPTE</b>	<b>OBJET</b>	<b>DM N° 3</b>	<b>COMPTE</b>	<b>OBJET</b>	<b>DM N° 3</b>
303-2184	Tables salle de réunion mairie	1 500	308-1342	Fonds des amendes de police giratoire	8 000
303-2313	Changement porte office mairie	2 700	351-1323	Département - caméras LAPI	4 400
307-2184	Mobilier classe de CP	5 200	351-1341	DETR - caméras LAPI	4 400
308-2315	Travaux voirie rue Gaugiran et du B. Blanquet	60 000	1641	Emprunt	100 000
313-2313	Gymnases	2 100			
316-2188	Achat terminal et caisse pour le cinéma	6 500			
347-2313	Extension du cimetière	60 000			
351-2315	Caméras LAPI	14 000			
355-2315-AP	Amenagement espaces de la gare (CP 2017)	100 000			
10223	Annulation titre 2014 imputation erronée	2 300			
305-2111	Acquisition terrains	- 40 000			
317-2315	Eclairage stade	- 6 000			
342-2315	Bassin du canal	- 26 900			
356-2313	Zone de stockage alimentaire	- 40 000			
020	Dépenses imprévues	- 24 600			
<b>TOTAL</b>		<b>116 800</b>	<b>TOTAL :</b>		<b>116 800</b>

La Commission Finances a émis un avis favorable à l'unanimité.

\*\*\*\*\*

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **APPROUVE** la décision modificative n° 3 du budget principal de l'exercice 2017.

## **2017-06-07 : DÉCISION MODIFICATIVE N°2 DU BUDGET ANNEXE EAU POTABLE 2017**

Il convient d'ajuster les crédits en fonctionnement et en investissement de la façon suivante :

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>					
<b>DEPENSES EN €</b>			<b>RECETTES EN €</b>		
<b>COMPTE</b>	<b>OBJET</b>	<b>DM N° 2</b>	<b>COMPTE</b>	<b>OBJET</b>	<b>DM N° 2</b>
6061	Consommation Electricité forage Mahaudières	4 400	7588	Autres produits	4 400
<b>TOTAL</b>		<b>4 400</b>	<b>TOTAL :</b>		<b>4 400</b>

  

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>					
<b>DEPENSES EN €</b>			<b>RECETTES EN €</b>		
<b>COMPTE</b>	<b>OBJET</b>	<b>DM N° 2</b>	<b>COMPTE</b>	<b>OBJET</b>	<b>DM N° 2</b>
104-2315	Travaux de canalisations	- 50 000			-
106-2031	Etude patrimoniale et schéma directeur	50 000			-
<b>TOTAL</b>		<b>-</b>	<b>TOTAL :</b>		<b>-</b>

La Commission Finances a émis un avis favorable à l'unanimité.

\*\*\*\*\*

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **APPROUVE** la décision modificative n° 2 du budget annexe eau potable de l'exercice 2017.

**2017/06/08 : DÉCISION MODIFICATIVE N°2 DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT 2017**

Il convient d'ajuster les crédits en investissement de la façon suivante :

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

DEPENSES EN €			RECETTES EN €		
COMPTE	OBJET	DM N° 2	COMPTE	OBJET	DM N° 2
106-2315	Travaux de canalisations	- 50 000			
109-2031	Etude patrimoniale et schéma directeur	50 000			
<b>TOTAL</b>		<b>-</b>	<b>TOTAL :</b>		<b>-</b>

La Commission Finances a émis un avis favorable à l'unanimité.

\*\*\*\*\*

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **APPROUVE** la décision modificative n° 2 du budget annexe assainissement de l'exercice 2017.

**2017/06/09 : DÉCISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET ANNEXE GENDARMERIE**

Il convient d'ajuster les crédits en investissement de la façon suivante :

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

DEPENSES EN €			RECETTES EN €		
COMPTE	OBJET	DM N° 1	COMPTE	OBJET	DM N° 1
357-2031-AP	Etudes	5 700	1641	Emprunt	30 000
357-2033-AP	Frais d'insertion	1 800			
357-2313-AP	Travaux en cours	22 500			
<b>TOTAL</b>		<b>30 000</b>	<b>TOTAL :</b>		<b>30 000</b>

La Commission Finances a émis un avis favorable à l'unanimité.

\*\*\*\*\*

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la décision modificative n° 1 du budget annexe gendarmerie de l'exercice 2017.
- **APPROUVE** la modification de l'autorisation de programme afférente :

Autorisation de programme	Crédits de paiements 2017	Crédits de paiements 2018	Crédits de paiements 2019	Crédits de paiements 2020
dépenses : 3 300 000 €	180 000 €	1 500 000 €	1 500 000 €	120 000 €

### **2017-06-10 : TARIF POUR LE STATIONNEMENT DES CAMPING-CARS**

Au vu des multiples avantages procurés par l'occupation du bassin du canal (attrait touristique, pas de circulation automobile, proximité du centre-ville), il est proposé de compléter la grille des tarifs municipaux en fixant un tarif journalier forfaitaire pour le stationnement des camping-cars.

La Commission Finances a émis un avis favorable à l'unanimité.

\*\*\*\*\*

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **APPROUVE** le tarif de **8 €** pour le stationnement des camping-cars, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

### **2017-06-11 : ADMISSIONS EN NON-VALEUR**

Par courrier en date du 04 octobre dernier, le Centre des Finances Publiques a transmis à la commune des demandes d'admission en non-valeur de titres de recettes concernant des particuliers en état de surendettement.

\*\*\*\*\*

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité avec 1 voix contre, **REFUSE** l'admission en non-valeur de la somme de 1 124,66 €.

### **2017-06-12 : PARTICIPATION EMPLOYEUR À LA PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE DES AGENTS**

Depuis 2012, les collectivités locales ont la possibilité de participer aux frais d'assurance santé et de prévoyance de leurs agents. Chaque agent est libre de choisir sa mutuelle, en fonction de ses besoins et de son budget, parmi une cinquantaine d'organismes labellisés.

Il est proposé que la ville participe pour chaque agent actif, quel que soit le statut, à l'acquisition d'une protection sociale complémentaire, comprenant la complémentaire santé et la prévoyance (maintien de salaire, incapacité, invalidité et décès).

En prévoyance, la participation employeur est proposée à 10 € par mois et par agent.

En complémentaire santé, elle sera plafonnée par agent et par mois, selon le barème suivant :

<b>Catégorie d'agents</b>	<b>Sans enfant à charge</b>	<b>Enfant à charge (-20 ans)</b>
Catégorie C, apprentis et contrat de droit public ou de droit privé afférent	16 €	2 € supplémentaires par enfant à charge
Catégorie B et contrat de droit public ou de droit privé afférent	14 €	
Catégorie A et contrat de droit public ou de droit privé afférent	12 €	

Le comité technique a émis un avis favorable lors de sa séance du 12 juillet 2017.

La Commission Affaires Générales a émis un avis favorable à l'unanimité.

\*\*\*\*\*

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **ADOpte** la participation santé et prévoyance telle que présentée.

## **2017-06-13 : AVENANT AU CONTRAT DE PRÉVOYANCE COLLECTIVE DES AGENTS**

La ville adhère au contrat collectif de garantie « maintien de salaire » proposé par la Mutuelle Nationale Territoriale (MNT), pour protéger les agents des conséquences d'un arrêt de travail prolongé.

La Commission Affaires Générales a émis un avis favorable à l'unanimité.

\*\*\*\*\*

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'avenant avec la MNT au 01/01/2018 relatif à l'augmentation du taux de cotisation,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à le signer.

## **2017-06-14 : ADHÉSION AU CONTRAT GROUPE D'ASSURANCE STATUTAIRE AVEC LE CENTRE DE GESTION 41**

La ville est tenue de verser à ses agents des indemnités journalières en cas de maladie, accident du travail, maternité, décès, longue maladie, maladie longue durée.

Au terme de sa procédure d'appel d'offres, menée de février à mai 2017, le Centre de Gestion a choisi Groupama Paris Val de Loire (compagnie d'assurance) et SIACI Saint Honoré (courtier gestionnaire).

La durée du contrat est de 4 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 et le régime du contrat se fait par capitalisation. La gestion du contrat est assurée par les services du Centre de Gestion de Loir et Cher.

La Commission Affaires Générales a émis un avis favorable à l'unanimité.

\*\*\*\*\*

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'adhésion de la commune au contrat groupe d'assurance statutaire souscrit par le Centre de Gestion de Loir et Cher, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer le contrat et tout acte y afférent.

## **2017-06-15 : SYNDICAT D'ENTRETIEN DU BASSIN DU BEUVRON : MODIFICATION DES STATUTS**

Le Comité syndical du Syndicat d'Entretien du Bassin du Beuvron » s'est réuni le 04 mai 2017 et a validé la modification de ses statuts, qui prendra effet le 1<sup>er</sup> janvier 2018. Il demande aux Conseils municipaux membres des Syndicats de rivières de se prononcer sur les modifications envisagées.

La Commission Affaires Générales a émis un avis favorable à l'unanimité.

\*\*\*\*\*

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la modification des statuts du SEBB, qui prendra effet au 1<sup>er</sup> janvier 2018,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

### **2017-06-16 : DÉSIGNATION D'UN DÉLÉGUÉ AU SEBB**

En prévision de l'élection et de l'installation de la nouvelle assemblée du SEBB dès mi-janvier, la collectivité doit désigner un délégué.

\*\*\*\*\*

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **PROCLAME** élu Monsieur Philippe FLEURY.

### **2017-06-17 : OUVERTURE DES COMMERCES LE DIMANCHE POUR L'ANNÉE 2018**

Dans le cadre de la procédure à mettre en œuvre pour l'année 2018, conformément à l'article L. 3132-26 du Code du Travail modifié par la loi Macron, le Maire peut accorder une dérogation au repos dominical des salariés dans la limite maximale de 12 dimanches par an. Cette procédure concerne les commerces de détail.

Après consultation de l'Union Commerciale, la liste des dimanches est la suivante :

- ✓ dimanche 14 janvier 2018 : 1<sup>er</sup> week-end des soldes d'hiver
- ✓ dimanche 08 juillet 2018 : braderie le jour d'arrivée des championnats d'équitation
- ✓ dimanche 09 décembre 2018 : Marché de Noël
- ✓ dimanche 23 décembre 2018
- ✓ dimanche 30 décembre 2018

La Commission Affaires Générales a émis un avis favorable à l'unanimité.

\*\*\*\*\*

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DONNE** un avis favorable à la dérogation au repos hebdomadaire dans les commerces de détail de Lamotte-Beuvron pour les 5 dimanches précités en 2018,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre l'arrêté collectif correspondant.

### **2017-06-18 : CONVENTION D'AFFILIATION AU CHÉQUIER CLARC, SAISON 2017/2018**

La Région Centre-Val de Loire, pour faciliter et élargir l'accès des bénéficiaires à la culture, a créé en 2003 le chéquier culture et sport. Les bénéficiaires sont les lycéens, apprentis, volontaires du service civique et les personnes en formations sanitaires et sociales.

Le Partenaire qui adhère au dispositif chéquier CLARC, promeut l'accès à la culture et au sport pour les bénéficiaires et inscrit sa programmation ou son offre sur le site internet CLARC. A Lamotte-Beuvron, il sera possible d'utiliser les chèques CLARC pour les entrées de la saison culturelle et du PACT ainsi que pour le cinéma.

La Commission des Affaires Générales a émis un avis favorable à l'unanimité.

\*\*\*\*\*

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la convention d'affiliation « Partenaire CLARC »,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à la signer.



### **2017-06-19 : CONVENTION DE SERVITUDE POUR L'EXTENSION DU RÉSEAU ÉLECTRIQUE POUR LE LOTISSEMENT DE LA SAULNERIE**

Le Conseil municipal a approuvé le 16 mars 2015 la convention de servitude avec ERDF (devenue ENEDIS) sur la parcelle cadastrée section AW n° 127, pour les travaux de raccordement au réseau électrique de l'extension du lotissement « La Saulnerie ».

Le 4 septembre 2017, ENEDIS a formulé une nouvelle demande concernant une convention de servitude sur la parcelle cadastrée section AW n° 125, pour l'extension du réseau électrique, sur une distance de 45 mètres linéaires en souterrain.

La Commission Finances a émis un avis favorable à l'unanimité.

\*\*\*\*\*

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la convention de servitude avec ENEDIS,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à la signer.

### **2017-06-20 : DÉNOMINATION ET NUMÉROTATION DE DEUX RUES, LOTISSEMENT LA SAULNERIE**

La demande de Permis d'Aménager pour l'extension du lotissement de la Saulnerie a été accordée le 04 avril 2017. En vue de la commercialisation des lots par NEGOCIM et la construction des maisons d'habitation, il est nécessaire d'octroyer un numéro et un nom de rue desservant les parcelles.

Il est proposé de prolonger la rue de Beauce de même que la rue Maurice Genevoix ainsi que de créer la rue Marie BOTOT (bienfaitrice de la commune) et la rue Augustin Dubois. La rue Dubois sera complétée d'une Impasse Dubois.

La Commission Urbanisme a émis un avis favorable à l'unanimité.

\*\*\*\*\*

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ADOpte** le nom des rues,
- **VALIDE** la numérotation proposée.

### **2017-06-21 : DEMANDE DE DÉFRICHEMENT DU TERRAIN DES FUTURS LOCAUX DES SERVICES TECHNIQUES**

Dans le cadre de la demande de Permis de Construire pour la construction du local des services techniques, une demande de défrichement partiel pour la parcelle cadastrée AT 72, appartenant à la commune, d'une superficie de 4 200 m<sup>2</sup>, doit être déposée.

La Commission Urbanisme a émis un avis favorable à l'unanimité.

\*\*\*\*\*

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer le dossier de demande de défrichement.

## **2017-06-22 : PRESTATIONS D'URBANISME ET APPROBATION D'UNE CONVENTION-TYPE**

La mairie a mis en place un service instructeur et propose aux communes voisines qui le souhaitent d'instruire les demandes d'autorisation d'urbanisme.

La Commission Urbanisme a émis un avis favorable à l'unanimité.

\*\*\*\*\*

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **VALIDE** l'offre de prestation et les tarifs associés,
- **APPROUVE** la convention type de partenariat,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à la signer.

## **2017-06-23 : SOUTIEN AU DÉROULEMENT DES ÉPREUVES HIPPIQUES À LAMOTTE-BEUVRON DANS LE CADRE DES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES PARIS 2024**

Considérant que la ville de Paris organisera les Jeux Olympiques et Paralympiques d'été 2024,

Considérant que les Jeux Olympiques et Paralympiques incarnent des valeurs sportives, éducatives et citoyennes auxquelles la commune de Lamotte-Beuvron est attachée et dans lesquelles elle se reconnaît,

Considérant que certaines disciplines seront délocalisées hors de Paris,

Considérant que la Fédération Française d'Équitation (FFE), installée sur la commune de Lamotte-Beuvron depuis 2006, dispose du plus grand espace équestre d'Europe,

Considérant que ce lieu dispose des infrastructures et de l'expérience pour accueillir des compétitions internationales dans les conditions optimales,

Considérant la pérennité des investissements qui pourront y être réalisés,

Considérant que la commune de Lamotte-Beuvron dispose de dessertes routières et ferroviaires afin de garantir le meilleur accès au public et aux compétiteurs,

Considérant l'avis favorable à l'unanimité de la Commission Affaires Générales,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPORTE** son soutien à la candidature de la commune de Lamotte-Beuvron pour l'organisation des épreuves équestres des Jeux Olympiques et Paralympiques d'été 2024,
- **ÉMET** le vœu que cette candidature sera retenue par le Comité d'organisation de Paris 2024.

## **COMPTE-RENDU DES DÉLÉGATIONS DU MAIRE** **DÉCISIONS DU MAIRE**

Conformément aux dispositions des articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire donne lecture au Conseil municipal des décisions prises en vertu de la délégation d'attributions consentie par les délibérations n° 2014/03/02 du 10 avril 2014, n° 2014/07/22 du 28 novembre 2014 et n° 2015/06/14 du 14 décembre 2015.

## **1) Décisions du Maire**

- **Décision n° 2017-41 du 05 septembre** : il a été fixé les tarifs pour les manifestations « Forum des Associations » du 09 septembre et « Lamotte en fête » du 14 octobre de la façon suivante :
  - Ticket « repas » : **17 €**
  - Ticket « repas enfant » : **12 €**
  - Ticket « vin » : **8 €**
  - Ticket « formule sandwich » : **6 €**
  - Ticket « autre boisson » : **2 €**
  - Ticket « boisson sans alcool » : **1,50 €**
  - Ticket « boisson chaude » : **1 €**.
- **Décision n° 2017-42 du 07 septembre** : il a été signé l'avenant n°1 aux contrats de location des logements situés aux numéros 31 et 33 avenue Emile Morin, relatif à la pose d'une barrière automatique sur le passage près des écoles. (*deux badges remis aux locataires selon la composition familiale, contre caution de 100 €. Chaque badge supplémentaire est facturé au montant unitaire de 60 €*).
- **Décision n° 2017-43 du 08 septembre** : il a été signé le marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux de réfection du giratoire sur la RD 2020 avec le cabinet Merlin (Semoy-45) pour un montant prévisionnel d'honoraires de **4 900 € HT**.
- **Décision n° 2017-44 du 13 septembre** : les tarifs pour le Festival du Film de Lamotte-Beuvron ont été fixés de la manière suivante :
  - Pass « VIP » comprenant l'avant-première du 6 octobre, le cocktail, l'accès aux films projetés, la cérémonie de clôture : **40 €**
  - Pass Festival 3 jours : **10 €**
  - Avant-premières des 06, 07 et 08 octobre : **7 €** la séance.
- **Décision n° 2017-45 du 13 septembre** : il a été accordé la location de la salle des fêtes du samedi 4 au dimanche 5 novembre 2017 à la SARL IMPACT (Saint-Laurent-Nouan-41) pour l'organisation du 29<sup>ème</sup> salon des antiquaires pour un montant de **2 105 €**.
- **Décision n° 2017-46 du 22 septembre** : il a été acquis un bus d'occasion Proway auprès de la société CARS ROUSSELOT (Bouillé-Loretz-79) pour un montant de **55 000 € HT**.
- **Décision n° 2017-47 du 04 octobre** : la décision du Maire n° 2017-36 du 07 août 2017 complétant l'acte de création initial de la régie de recettes et d'avances unique pour le service des affaires scolaires, a été modifiée pour permettre l'encaissement des recettes par virement et par mandat administratif, et pour ajuster les montants prévus des encaisses en fonction des modes de paiement.
- **Décision n° 2017-48 du 31 octobre** : il a été signé le marché de travaux concernant l'aménagement des espaces de la gare pour un montant prévisionnel de **1 720 455 € HT** avec les entreprises suivantes :
  - Lot 1 : EUROVIA (Blois-41) : 1 562 178 € HT
  - Lot 2 : CITEOS (Salbris-41) : 79 873 € HT
  - Lot 3 : MONROSEAU (Chailles-41) : 37 999 € HT
  - Lot 4 : SVL (Sandillon-45) : 40 405 € HT
- **Décision n° 2017-49 du 10 novembre** : il a été signé l'avenant n°1 à la convention du 15 juillet 2008 signée avec SFR, pour l'occupation par une antenne d'émission-réception de télécommunications de la parcelle cadastrée AE 359, située au lieudit Les Muids. Cet avenant renouvelle l'occupation du site pour une durée de 12 ans et indexe le loyer annuel au taux de 2 %, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

- **Décision n° 2017-50 du 13 novembre** : il a été signé l'avenant n° 1 au marché de travaux de réfection des réseaux eaux usées et eau potable rue Gaugiran, avec le groupement d'entreprises représenté par la société SOTRAP de Romorantin-Lanthenay, pour un montant prévisionnel de **20 441 € HT**. Cet avenant résulte de la modification de certaines prestations, consécutive à des événements imprévus survenus lors de la réalisation des travaux et à l'encombrement du sous-sol par des réseaux divers.
- **Décision n° 2017-51 du 14 novembre** : pour le salon du Jeu Vidéo organisé le 18 novembre par le Conseil Municipal des Jeunes, le tarif d'entrée a été fixé à **4 €**.

## 2) Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA)

Lors de la vente d'un bien sur la commune, le notaire consulte la commune pour lui permettre d'acquérir le bien en priorité sur l'acquéreur initial.

Après examen des déclarations, Monsieur le Maire a renoncé au droit de préemption sur les aliénations suivantes :

<i>n° DIA</i>	<i>DATE</i>	<i>N°</i>	<i>rue</i>	<i>usage</i>	<i>Section</i>	<i>Parcelle</i>	<i>superficie m<sup>2</sup></i>
70	01/09	18	Rue de la Campagnarde	Non précisé par le notaire	AI	676-675	2 876
71	06/09		Rue Pierre Gilles de Gênes	Non bâti	AO	35 partielle	3 000
72	06/09		Rue Blaise Pascal	Non bâti	AO	35 partielle	7 861
73	01/09		Rue de la Campagnarde	Non bâti	AI	876	268
74	08/09	30	Rue des Michalons	Bâti sur terrain propre	AM	58	674
75	08/09	10	Rue de Talcy	Bâti sur terrain propre	BD	56	1 368
76	07/09	22	Rue Marguerite Audoux	Bâti sur terrain propre	AX	275	1 206
77	22/09	52	Avenue de Vierzon	Bâti sur terrain propre	AN	147	287
78	22/09	60	Avenue d'Orléans	Bâti sur terrain propre	AT	75-77	1 017
79	22/09	36 et 38	Rue Durfort de Duras	Bâti sur terrain propre	AK	312	521
80	09/10		Rue François Blache	Bâti sur terrain propre	AB AW	569 29-30-96-98	38 879
81	19/10	61	Avenue Emile Morin	Bâti sur terrain propre	AH	101 p	395
82	20/10		Rue du Docteur Chevallier	Non bâti	AK	864-868-870-729p-730p	1 041
83	20/10	40	Avenue de la République	Bâti sur terrain propre	AM	193	343
84	26/10	Lot 21	la Saulnerie Ouest	Non bâti	AW	216	782
85	26/10	Lot 24	la Saulnerie Ouest	Non bâti	AW	219	937

<i>n° DIA</i>	<i>DATE</i>	<i>N°</i>	<i>rue</i>	<i>usage</i>	<i>Section</i>	<i>Parcelle</i>	<i>superficie m<sup>2</sup></i>
86	26/10	Lot 40	la Saulnerie Ouest	Non bâti	AW	197-140	773
87	26/10	Lot 22	la Saulnerie Ouest	Non bâti	AW	215	782
88	26/10	Lot 44	la Saulnerie Ouest	Non bâti	AW	176-167-214	760
89	26/10	Lot 39	la Saulnerie Ouest	Non bâti	AW	196-138	610
90	27/10	14	Chemin de Maisonfort	Bâti sur terrain propre	AK	120	905
91	27/10	Lot 47	la Saulnerie Ouest	Non bâti	AW	210-211	852
92	27/10	Lot 45	la Saulnerie Ouest	Non bâti	AW	213	973
93	27/10	Lot 50	la Saulnerie Ouest	Non bâti	AW	136-204	640
94	27/10	Lot 46	la Saulnerie Ouest	Non bâti	AW	212	812
95	27/10		L'Orée des Fleurs 2 garages de la co-propriété	Bâti sur terrain propre	AH AI	693-698-699- 702-703-695 830	10 178 : surface totale de la résidence
96	02/01	82	Rue Jenny Hamon	Bâti sur terrain propre	AL	43 - 251	1 043

- Pour le droit de préemption commercial :

<i>n° DPC</i>	<i>DATE</i>	<i>N°</i>	<i>rue</i>	<i>Activité</i>
041 106 17 W0006	18/09	30	avenue de l'Hôtel de Ville	Prêt-à-porter

\*\*\*\*\*

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 10h00.

\*\*\*\*\*

Pour extrait conforme à la séance du Conseil municipal du 27/11/2017.